

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2158

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 53 BIS

À l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« santé, »,

insérer le mot :

« l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.